

● (2052)

Des voix: Bravo!

M. Clark: Ce qui est arrivé ici, c'est que le ministre des Finances a avancé le menton et la province de Québec a cogné. Après être tombé dans le piège, que tout ministre normalement attentif aurait prévu et évité, le gouvernement d'en face n'a pas eu l'humilité d'admettre qu'il avait commis une erreur. Au lieu de cela, il a agité d'une façon qui viole l'esprit de la constitution du Canada, viole le caractère du régime fédéral et viole le principe du traitement égal pour toutes les provinces.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Ce bill prévoit un accord spécial pour le Québec, un accord dont le Québec ne veut pas et qu'on n'a pas offert aux autres provinces. Le premier ministre (M. Trudeau) prétend traiter tout le monde également, mais le fait demeure qu'il a l'intention d'envoyer un chèque à tous les contribuables du Québec et de ne pas en envoyer aux contribuables des autres provinces.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, les contribuables du Québec recevront un chèque, mais pas ceux de l'Ontario ou de la Colombie-Britannique. Ce n'est pas un traitement égal. L'offre faite aux neuf provinces était limitée à la taxe de vente. L'offre faite au Québec dans le bill porte sur la taxe de vente et un dégrèvement d'impôt sur le revenu. C'est injuste pour les autres provinces, surtout l'Alberta dont les citoyens ne peuvent bénéficier d'une réduction de la taxe de vente, mais pourraient bénéficier d'un dégrèvement d'impôt sur le revenu. Le gouvernement a beau expliquer, il a introduit une double norme dans les relations des provinces avec le gouvernement central.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Tout comme ce bill est injuste pour les provinces, il est injuste pour la population. Il punit les pauvres du Québec, car des chèques iront aux Québécois assez riches pour payer de l'impôt sur le revenu, mais les Québécois à faible revenu seront privés du plein avantage offert aux Canadiens à faible revenu des huit autres provinces.

En dernier lieu, ce bill viole l'esprit du fédéralisme en refusant à une province le droit de décider ce qu'elle fera de son propre pouvoir. On n'a pas refusé ce droit à l'Ontario qui a accepté une certaine proposition, comme l'ont fait la Colombie-Britannique et, à contrecœur, le Manitoba et d'autres provinces. Mais il n'y a aucune façon de masquer le fait que le Québec n'était pas d'accord, et depuis le soir du budget Ottawa n'a cherché qu'à forcer le Québec à se servir de son propre pouvoir d'imposition d'une façon qui lui répugne et qu'il n'a pas acceptée.

[Français]

Monsieur le président, le gouvernement se moque de la juridiction provinciale. Il ne peut admettre que les provinces défendent avec acharnement ce qui leur appartient. Il voudrait les réduire à jouer un rôle de simples agences administratives du gouvernement fédéral, chargées tout au plus d'appliquer les décisions unilatérales provenant d'Ottawa. Il refuse de reconnaître dans les provinces des partenaires légitimes, souverains dans leur juridiction et mandatés, tout comme le gouvernement fédéral, pour mettre en œuvre un fédéralisme authentique.

Impôt sur le revenu—Loi

Pour nous du parti progressiste conservateur, ce qui nous a poussés à appuyer le Québec dans le conflit sur la taxe de vente, c'est notre conception historique de la nature du fédéralisme canadien; c'est notre respect traditionnel des juridictions provinciales; c'est enfin un sentiment d'équité à l'égard de milliers de travailleurs œuvrant dans les secteurs industriels du Québec, les secteurs actuellement les plus durement touchés par la mévente de leurs produits.

[Traduction]

Cette mesure n'est pas dirigée contre le Québec. Elle est en fait dirigée contre le principe même de l'État fédéral. Si le gouvernement central peut ne pas tenir compte aujourd'hui des droits qu'a le Québec en matière de taxe de vente, qu'est-ce qui pourra alors l'empêcher demain d'employer des fonds fédéraux pour imposer ses propres vues sur la façon dont les collectivités urbaines devront se développer en Ontario, même s'il est établi clairement qu'il s'agit là d'un domaine de compétence qui revient à cette province. Qu'est-ce qui empêchera alors le gouvernement fédéral d'utiliser les dollars des contribuables pour imposer le genre de développement industriel qu'il souhaite au Canada atlantique et cela au mépris des droits constitutionnels de ces provinces de déterminer elles-mêmes leurs propres priorités? Qu'est-ce qui l'empêchera d'utiliser le pouvoir d'imposition fédérale—ainsi qu'il l'a fait voici quatre ans—pour dicter à quel rythme et de quelle manière la Colombie-Britannique, l'Alberta, le Saskatchewan ou le Manitoba devraient développer leurs ressources même si ces questions sont du ressort de ces provinces?

Le ministre des Finances prétend avoir enregistré un grand succès en parvenant à un accord fédéral-provincial en matière de politique fédérale dans son budget. Ce n'est pourtant pas la façon dont ses partenaires voient la chose. Les quatre premiers ministres provinciaux de l'Ouest étaient si furieux de la manière dont ils ont été traités qu'ils ont pris la décision sans précédent d'émettre un communiqué unanime pour dénoncer la situation.

C'est par un appel téléphonique que les provinces atlantiques ont été informées. Ainsi que mon collègue, le député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald) l'a raconté à la Chambre, la prétendue consultation qui a eu lieu avec les provinces a été si banale et si peu complète que le ministre des Finances du Manitoba ne savait toujours pas avant de commencer son propre discours du budget quels étaient au juste les détails de la proposition fédérale.

Tout cela pour ne parler que du manque de courtoisie et de compétence du gouvernement fédéral. Les provinces en ont d'ailleurs l'habitude. Ce que ce bill a de nouveau, c'est qu'on peut y voir à quel point le gouvernement fédéral se soucie peu de la constitution. Si une telle chose peut se produire à l'égard du Québec aujourd'hui, elle pourra également se produire à l'égard de la Colombie-Britannique demain, et cela risque de saper la confiance sur laquelle reposent les chances de survie de notre pays.

C'est la raison pour laquelle nous nous opposons aux articles de ce bill portant sur la taxe de vente et je tiens à dire au gouvernement que nous utiliserons désormais tous les moyens légaux à notre disposition pour empêcher ce gouvernement obstiné d'adopter une mesure qui sape le pacte de confiance qui est à la base même de notre pays.